

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal de la séance du lundi 11 février 2013

Il est 20h00 lorsque **M. Heinz Hoose, Vice-président**, ouvre la séance dans la Grande salle de Corsier en souhaitant au nom de tout le Conseil communal un prompt rétablissement à Mme A. Rouge, Présidente.

Il salue Mmes et MM. les Conseillers, Mme Palmieri, secrétaire du Conseil, M. Brun, Syndic, la Municipalité, Mme Pilloud, secrétaire du Greffe municipal, M. Ferrari, répondant de proximité de Sécurité Riviera, et M. Milosavljevic huissier.

Les membres suivants sont excusés : MM. Y. Apothéloz, S. Bhatt, J. Boettner, P. Braganza, Y. Bucher, F. Dufour, M. Layaz, Ph. Mayor, M. Paquier, L. Volet ainsi que Mme A. Rouge Présidente.

Absent : M. M. Burnier.

1. Le quorum est atteint, chaque Conseiller a reçu les documents nécessaires.
L'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est ajouté à l'ordre du jour un point 5 bis : Présentation du film «Chaplin's World, The Modern times Museum».

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du lundi 3 décembre 2012

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Correspondance et communications du Bureau du Conseil communal

M. H. Hoose Vice-président annonce le décès de M. Serge Caudrillier, ancien Conseiller communal et prie l'assemblée de se lever en sa mémoire.

Invitation : Mme A. Rouge, Présidente a été invitée par la «Fanfare l'Amitié des Monts-de-Corsier» et pour le «Rapport annuel de Sécurité Riviera». Elle fait ses remerciements pour ces deux invitations auxquelles elle n'a malheureusement pas pu se rendre.

Le 15 janvier, le bureau s'est réuni avec 2 membres de la COFIN pour la préparation de la lettre «Action vis-à-vis du canton». **M. H. Hoose Vice-président** lit la lettre adressée au Président du Grand Conseil (voir annexe au PV).

5. Communications de la Municipalité

Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz

Réfection de la Maison de commune – Immeuble rue du Château 4 : La Municipalité tient à vous informer que la rénovation de la Maison de commune se passe bien, sans mauvaise surprise. Suite à la réalisation de la majeure partie des travaux, l'administration a pu réintégrer ses quartiers et s'installer dans ses locaux flambants neufs. Seule la peinture de la façade n'a pu être effectuée à ce jour en raison de la température saisonnière. Les conditions hivernales ont par contre permis de confronter le système de chauffage au froid de décembre et janvier. Le résultat est concluant et le système de pompe à chaleur donne entière satisfaction. Ainsi la Municipalité se réjouit d'avoir opté et insisté pour qu'il y ait un tel chauffage. La pompe à chaleur se base sur 5 forages d'une profondeur de 180 mètres. Bien que construit il y a plus de 300 ans, cet immeuble peut profiter d'une technologie de notre millénaire.

Selon le planning de l'architecte, les travaux dans la Salle du conseil se termineront fin avril. L'inauguration officielle de la Maison de commune est prévue pour le 25 mai.

Un dépassement est envisagé, il est dû à quelques surprises techniques et l'opportunité qu'a présenté ce chantier de réaliser un certain nombre de travaux qui n'étaient initialement pas prévus, tels que par exemple :

- la réfection complète de la cuisine du 2^{ème} appartement
- le remplacement des carrelages et moquettes dans les appartements des combles
- la nouvelle peinture dans l'appartement 3 pièces
- la rénovation de la gloriette
- l'accès direct aux combles de la maison par une trappe depuis le corridor
- l'installation d'un chauffage au sol dans la Salle du conseil et par conséquent le remplacement du carrelage
- l'adaptation de la cuisine et des sanitaires de la Salle du conseil pour une utilisation optimale
- le captage de l'eau de pluie du balcon dirigée dorénavant dans le réseau communal.

La Municipalité adresse ses sincères remerciements à tout le personnel administratif qui a connu des conditions parfois délicates et difficiles durant les quelques 8 mois d'installation provisoire dans la salle de Château 2.

Aménagement centre du village : La présentation a été faite aux commerçants le 5 février dernier. Ceux-ci ont manifesté de l'intérêt pour ce projet. Le débat a principalement porté sur les problèmes de parcage. La Municipalité remercie les Conseillers qui ont fait part de leurs remarques et propositions suite à la présentation du projet lors du dernier Conseil.

Population & Sécurité – Thérèse Volet

Intégration des SDIS dans l'Association Sécurité Riviera : Le Comité de direction travaille sur l'intégration des SDIS dans l'ASR. Un préavis sera présenté au Conseil communal en cours d'année 2013.

Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher

Fête des voisins : La fête des voisins aura lieu cette année le vendredi 31 mai. Toute personne intéressée peut s'adresser à l'administration communale.

Environnement – Philippe Bricod

Gestion des déchets : La Municipalité travaille et réfléchit à la création d'une déchetterie intercommunale avec les trois communes du Cercle. Cette démarche est en lien avec la future introduction d'une taxe au sac sur la Riviera.

Mur et barrière de la route de Fenil : La barrière a été installée et la réfection du mur suivra.

5. bis Présentation du film «Chaplin's World, The Modern times Museum».

Suite à la vision du film, **M. H. Hoose Vice-président** ouvre la discussion.

M. B. Savoy demande où en est le projet «volet culture actuelle» qui pourrait concerner les expositions permanentes en lien avec la production actuelle.

Mme U. Bucher répond que le musée sera très interactif. Il y aura des expositions ponctuelles et culturelles. Les locaux pourront également être utilisés par les sociétés civiles pour des spectacles et diverses activités.

M. Ph. Dardenne demande si des bus ont été prévus pour se rendre au cimetière sur la tombe de Charlie Chaplin.

M. le Syndic F. Brun répond qu'il n'y a rien de concret pour l'instant.

M. U. Bucher ajoute que les promoteurs ont prévus un sentier pédestre pour accéder du musée au cimetière. Les tombes font partie du domaine privé, elles appartiennent à la famille et non au musée ou à la Commune.

6. Préavis 01/2013 : «Demande de cautionnement par les communes de la Riviera (Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, St-Légier-La Chiésaz, Vevey, Veytaux) du prêt LADE accordé par le canton au projet du Musée Chaplin's World».

M. J. Güdemann, rapporteur de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, lit le rapport envoyé aux membres du Conseil, leur proposant d'accepter le préavis dans sa globalité.

M. H. Hoose Vice-président ouvre la discussion.

M. P. Groux demande quelles sont les communes qui ont déjà voté et accepté ce préavis et ce qui se passerait si une commune venait à le refuser.

M. F. Brun Syndic répond que les communes de Vevey, Blonay, Montreux et La Tour-de-Peilz ont déjà largement accepté ce préavis. Si une commune refuse, tout le projet échouera à moins qu'une autre commune accepte d'assumer la partie du cautionnement manquante.

S. De Palézieux remarque qu'en page 7 du préavis, dernier paragraphe, il est écrit : "En outre, la Commune de Corsier-sur-Vevey, commune siège, est déjà directement sollicitée par la réalisation des infrastructures routières et piétonnes entre le carrefour du Pont de Gilamont et l'entrée dans le Manoir de Ban." Il demande si un projet est déjà en préparation.

M. F. Brun Syndic répond que la Commune participera à trois endroits :

- la remise en état de la route de Fenil, devant le Manoir de Ban, un crédit a déjà été versé à la Commune par le SIGE.
- l'amélioration en fonction du nombre de visiteurs de la sortie route de Fenil-route de Châtel, prévu dans le plan d'investissement 2016.
- l'aménagement d'un accès piétons entre l'arrêt de bus du pont de Gilamont et l'entrée du Manoir de Ban. (Le petit trottoir qui monte de l'abri bus au Manoir de Ban sera déplacé à l'intérieur de la propriété.) La Commune n'exécutera pas ces travaux mais participera par

exemple à l'éclairage et à quelques aménagements. CHF 100'000.00 ont été mis au plan d'investissement du budget 2014. Pour débloquer cette somme il faudra évidemment l'accord du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **M. H. Hoose Vice-président** soumet le préavis 01/2013 au vote, soit :

- 1. D'autoriser la Municipalité à se porter caution solidaire aux côtés des communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier-La Chiésaz, Vevey et Veytaux, du prêt LADE sans intérêt octroyé par décision du Conseil d'Etat du 9 mai 2012 à la société Chaplin's World Real Estate Compagny en faveur de la création du musée «Chaplin's World» au Manoir de Ban à Corsier-sur-Vevey.**
- 2. De prendre acte que cet engagement est subordonné au versement du prêt avant le 30 juin 2014 et limité à une durée de 25 ans dès sa libération effective.**
- 3. De prendre acte que la responsabilité de l'ensemble des communes est limitée à 80% du prêt cantonal, soit au maximum à CHF 8'000'000.00, dit montant diminuant chaque année dans une proportion égale au remboursement de la dette principale.**
- 4. De prendre acte que chaque commune répondra pour sa part, selon la clé de répartition définie dans le présent préavis, soit pour notre commune CHF 348'000.00.**
- 5. D'intégrer ce cautionnement dans le cadre du plafond de risques pour cautionnements et autres engagements de CHF 3'500'000.00 accordé pour la législature 2011-2016.**

Le préavis no 01/2013 est adopté avec 42 oui, 3 non et 1 abstention.

7. Divers et propositions individuelles.

Mme M. Reichmuth lit sa lettre de démission.

M. P. Bugmann revient sur les réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de Gestion 2011 du dernier Conseil communal. A la demande «La Gogest souhaite que la Municipalité communique au Conseil communal le nom et la provenance des personnes naturalisées ainsi que le nombre de candidature qui ont été refusées», la réponse est : «Cette information est transmise régulièrement à votre Conseil communal par le biais des communications municipales». **M. Bugmann** dit ne jamais avoir entendu ces communications.

Mme U. Bucher dit avoir souvent informé les Conseillers mais que cette année il n'y a pas encore eu de naturalisation.

M. P. Bugmann pose deux questions à **Mme Th. Volet** : Les amendes récoltées sur la commune de Corsier sont reversées au pot commun de Police Riviera. Il demande si les amendes récoltées sur Vevey sont encaissées par Police Riviera ou s'il y a une séparation entre Vevey, qui gère son propre service d'encaissement, et les autres communes.

2^{ème} question : Par qui seront gérés les futurs macarons sur la Commune ?

Mme Th. Volet répond que les communes de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz et Blonay, ont des assistants de sécurité dont le salaire est versé par lesdites communes. Les encaissements faits par ces assistants ne sont pas versés au pot commun. La

commune de Blonay a 50% d'engagements et loue les services de Sécurité Riviera. Les amendes récoltées sur la commune de Corsier s'ajoutent au pot commun et diminuent nos frais de participation.

M. B. Savoy remarque que, sur la Commune, de nombreux talus sont fauchés avec l'épareuse qui fait un travail rapide mais qui a un effet dévastateur. Lors de la fauche, 50% des insectes sont tués ainsi que 100% des chenilles, ce qui amène à une diminution importante des espèces rares. La fauche avant le 1^{er} juillet ne laisse pas aux fleurs le temps de grainer, ce qui provoque également une diminution de certaines espèces. M. B. Savoy pose quatre questions à la Municipalité :

1. Des collaborations intercommunales portent-elles sur ces questions ? (échange d'observations, de connaissances, etc.)
 2. Quelles analyses de la richesse biologique de ces talus sont effectuées par le personnel de la voirie ?
 3. Un traitement différencié est-il effectué en fonction des types de talus ? (en forêt, en bordure de terrains agricoles, types prairies maigres, zones bâties, etc.)
 4. Quand débute la fauche des talus dans la Commune ?
- La Municipalité répondra par écrit à ces questions.

Mme C. Haefliger demande pour quelle raison l'authentification de signature ne se fait pas dans les communes de Suisse alors que cela se fait dans les pays limitrophes.

M. F. Brun Syndic répondra à cette question lors du prochain Conseil communal.

Mme L. Khouri-Dagher ajoute que cette authentification peut se faire à la Cour-au-Chantre pour la somme de CHF 50.00.

M. P. Groux ajoute également que l'on peut faire cette authentification chez un notaire pour la somme de CHF 40.00.

M. P. Groux demande s'il serait possible de communiquer les naturalisations dans le "Corsiéran".

M. U. Bucher répond que la question sera étudiée.

M. M. Wertz remarque que le Molok pour le papier situé à l'Ecopoint de l'Hautigny est régulièrement plein et débordant. Il demande s'il serait possible d'avoir un deuxième Molok pour le papier ou de vider celui-ci de manière plus régulière.

M. Ph. Bricod répond que ce Molok est très utilisé et que ce problème sera réglé par la pose d'autres Molok à différents endroits.

M. B. Gallot-Lavallée remarque qu'il n'y a presque plus d'images de rapaces sur les vitrages de l'abri du parc Chaplin et demande le rajout de silhouettes. Il rappelle que ces vitrages sont de vrais pièges pour les oiseaux.

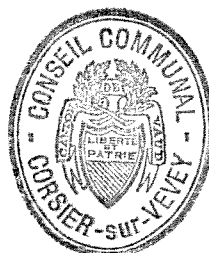
La parole n'étant plus demandée, le Vice-président H. Hoose lève la séance à 21h10 en rappelant que la prochaine séance aura lieu le 15 avril dans cette même salle.

Au nom du Conseil communal

Le Vice-président



H. Hoose



La Secrétaire



D. Palmieri